



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Simone JULIEN, Edouard ANGELO, Franck JOLIBOIS, Mélanie OUCHENE, Nicole ORMES, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Denise CARRERE, Cédric CHAMBON et Gregory CRESPO.

Pouvoirs :

Nicolas COMBEBIAC a donné pouvoir à André DURAND

Laurent CHAUVÉAU a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS

Absents excusés sans pouvoir : Juliette LECUYER et David REVERSAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

1. Délibération approuvant le compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Receveur municipal de la Trésorerie de Castanet Tolosan, à la clôture de l'exercice. Ce document retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé, il constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion du budget communal du Receveur municipal pour l'exercice 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2021.

2. Délibération approuvant le compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CANEVESE, Secrétaire Général de la commune, pour présenter les résultats de l'exercice 2021. Avant de passer au vote, Monsieur le Maire désigne Monsieur Edouard ANGELO, conseiller municipal, pour présider la séance puis, conformément à la loi, il se retire donc de la salle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur municipal ;
- Vu la délibération précédemment adoptée au cours de la séance de ce jour, approuvant le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par l'Ordonnateur ;
- Vu que Monsieur Edouard ANGELO, Conseiller Municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
- Vu que Monsieur André DURAND, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Edouard ANGELO pour le vote du compte administratif ;

Sous la présidence d'Edouard ANGELO, le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Arrête les résultats définitifs tels que présentés ;
- Approuve le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2021 tel que présenté ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	434 400,00
	Réalisé :	88 766,09
	Reste à réaliser :	49 673,77
Recettes	Prévu :	434 400,00
	Réalisé :	152 695,63
	Reste à réaliser :	73 800,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	920 000,00
	Réalisé :	688 783,25
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	920 000,00
	Réalisé :	1 015 810,91
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	63 929,54
Fonctionnement :	327 027,66
Résultat global :	390 957,20

3. Délibération sur l'affectation du résultat 2021

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	84 051,67
- un excédent reporté de :	242 975,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	327 027,66
- un excédent d'investissement de :	63 929,54
- un excédent des restes à réaliser de :	24 126,23
Soit un excédent de financement de :	88 055,77

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	327 027,66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	327 027,66
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	63 929,54

4. Délibération sur les taux d'imposition 2022

Au vu de l'état 1259 notifié, de la nécessité de répondre à la demande de services publics et d'assurer le financement du programme d'investissement, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition comme suit (augmentation de 2%) :

Taxe concernée	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	34,95%	35,65%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	64,74%	66,03%

5. Délibération sur le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année à venir. Il donne la parole à Monsieur CANEVESE, Secrétaire Général de la commune, pour présenter le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ adopte le budget primitif 2022 conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU BP 2022	1 060 200.00 €	733 172.34 €
002 : REPORT EXERCICE 2021	- €	327 027.66 €
TOTAL	1 060 200.00 €	1 060 200.00 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU BP 2022	466 326.23 €	378 270.46 €
RESTES A REALISER 2021	49 673.77 €	73 800.00 €
SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021		63 929.54 €
TOTAL	516 000.00 €	516 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2022	1 576 200.00 €	1 576 200.00 €

Monsieur le Maire précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique du budget primitif sera à la disposition des administrés sur le site internet de la commune.

6. Délibération sur le vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les subventions proposées pour 2022 en lien avec l'adjointe en charge du vivre-ensemble.

Mesdames IRVOAS et OUCHENE ne participent pas au vote en raison d'un intérêt à l'affaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions communales conformément au tableau ci-dessous :

ACCA	430€
Association bouliste	620€
Coopérative scolaire	1000€
FNACA	102€
Foyer Rural	2100€

ACLB Rugby	2600€
Parents d'élèves	560€
Arbres et Paysages d'Autan	100€
Lecteur du Val	50€
Sport santé	102€
TOTAL	7 664 €

7. Délibération concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Rénovation énergétique de l'ancien presbytère – Modification de la délibération n°2021-8-34

Madame IRVOAS, Adjointe en charge des travaux, rappelle le projet de rénovation énergétique de l'ancien presbytère, du fait de l'inflation, les devis ont été revus à la hausse, le montant estimé des travaux s'élève désormais à 23 695,33€ HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier la délibération n°2021-8-34 et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

8. Délibération portant approbation du devis pour le feu d'artifice de la fête locale

Monsieur le Maire donne la parole aux élus en charge de l'organisation de la fête locale pour ce point. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le choix du prestataire pour le feu d'artifice soit l'entreprise FC PYRO pour un montant de 2500€ TTC.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

9. Délibération de dénomination de voies

Madame IRVOAS, adjointe en charge de l'urbanisme, indique qu'il appartient au Conseil Municipal, de choisir le nom à donner aux rues et voies notamment pour faciliter le repérage des habitations par les services de secours, postaux et de livraison ainsi que par les opérateurs de réseaux.

Madame IRVOAS informe l'assemblée délibérante qu'il convient de nommer :

- la voie qui dessert le lieu-dit En Bourbonnes
- les voies internes du Lotissement le Belvédère en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- nommer la voie qui dessert le lieu-dit En Bourbonnes « Chemin d'en Bourbonnes »
- nommer les voies internes du Lotissement le Belvédère de la manière suivante : « Chemin d'en Cabos », « Impasse du Lavoir », « Impasse des Quatre Chemins » et « Impasse de l'Autan ».
- charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

10. Information des commissions

- ETU : Les travaux sur l'aire de jeux réalisés par le service technique sont terminés, elle va pouvoir rouvrir. Une convention d'entretien sera passée avec le SICOVAL, elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.
- Vivre-ensemble : Un bilan de la réunion participative a été effectué. Une 2^e réunion est programmée le 9 juin. Un travail de communication auprès des administrés va être effectué.
- Jeunesse / Affaires scolaires : Retours positifs du Conseil Municipal des Jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 00h00.

André DURAND

Simone JULIEN

Mélanie OUCHENE

Laurent CHAUVEAU
Représenté par Rozenn
IRVOAS

Nicole ORMES

Elisabeth
COCCOLO-LOUW

Rozenn IRVOAS

Denise CARRERE

Franck JOLIBOIS

Gregory CRESPO

Cédric CAMBON

Edouard ANGELO

Juliette LECUYER
Absente

David REVERSAT
Absent

Nicolas COMBEBIAC
Représenté par André
DURAND